



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Asie du Sud-Est

Question écrite n° 56724

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le Premier ministre sur le montant de la participation de certains pays donateurs dans le cadre de l'aide aux réfugiés du raz-de-marée dans le Sud-Est asiatique. En effet, les pays producteurs de pétrole qui ont enregistré des bénéfices substantiels du fait de la très importante hausse des prix du pétrole pourraient montrer l'exemple en versant ces augmentations de revenus pétroliers en faveur des pays sinistrés par le raz-de-marée du dimanche 26 décembre. Ces pays pétroliers s'honoreraient de cette contribution exceptionnelle, après la hausse de la manne pétrolière qui a été quelque peu induite et qui a d'ailleurs très lourdement pesé sur l'économie des pays touchés par cette catastrophe. Les centaines de milliers de dollars de cette augmentation de la ressource pétrolière seraient ainsi apportées par ces pays et revaloriseraient ainsi leur image. Cette proposition serait de plus complémentaire de celle du chef de l'État auprès du Club de Paris sur le moratoire de la dette de ces pays. Cette proposition de « don pétrolier » pourrait utilement être proposée par le chef du gouvernement français auprès de ses homologues des pays développés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il compte reprendre à son compte cette suggestion. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Grâce à une mobilisation sans précédents de la communauté internationale, des engagements significatifs ont été pris de la part des principaux donateurs publics, qui ont déjà en partie été rendus disponibles. Comme l'a confirmé encore tout récemment la réunion de donateurs de la banque asiatique de développement du 18 mars 2005 à Manille, le principal défi actuellement n'est pas de dégager des financements supplémentaires mais de faire en sorte que toutes les promesses soient tenues et que les ressources disponibles soient utilisées efficacement. En effet, les pays touchés par le tsunami, qui sortent de la phase d'urgence, expriment un besoin fort de coordination de l'aide internationale dans la phase de réhabilitation/reconstruction. À cet égard, du côté français, une mobilisation des pouvoirs publics a eu lieu dès le lendemain de la catastrophe. Les engagements pris par la France ont pris la forme d'une aide directe d'urgence s'élevant à 21 millions d'euros, essentiellement à travers les agences des Nations-unies et le CICR, et une aide indirecte (appui militaire) de 20 millions d'euros ; une aide dans la réhabilitation, où 23 millions d'euros sont prévus, avec quatre priorités : l'eau, le social, le médical et un système d'alerte-prévention ; une aide à la reconstruction, à travers la décision de mettre en place 300 millions d'euros de prêts à des conditions très concessionnelles, pour lesquels les programmes correspondants sont en cours d'identification. Toutefois, si de nouvelles ressources devaient se révéler nécessaires dans les mois qui viennent, la démarche suggérée pourrait être envisagée auprès des principaux pays producteurs de pétrole, dont bon nombre ont à ce stade déjà contribué par l'intermédiaire d'un don réalisé par la banque islamique de développement. Par ailleurs, l'appel à un effort de solidarité accru de la part des pays pétroliers pourrait aussi trouver sa place dans la perspective du prochain sommet du millénaire et de la réalisation des objectifs du millénaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56724

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 1er février 2005, page 905

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4516